

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 novembre 2019

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION
PUBLIQUE - (N° 2401)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1502 (Rect)

présenté par

M. Colombani, M. Acquaviva, M. Castellani, M. Charles de Courson, Mme Dubié,
Mme Frédérique Dumas, M. El Guerrab, M. François-Michel Lambert, M. Molac et M. Pupponi

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 14 QUINQUIES, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.